



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

JO 2024 : vers un déficit de policiers dans les territoires ?

Question écrite n° 3204

Texte de la question

Mme Julie Lechanteux interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le sujet des effectifs de police nécessaires à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Mme la députée interpelle M. le ministre quant aux chiffres que celui-ci a présenté devant le Sénat à la fin de ce mois d'octobre 2022. Celui-ci avançait qu'il serait nécessaire de mobiliser 35 000 forces de sécurité le jour de la cérémonie d'ouverture des jeux, le 26 juillet 2024, à Paris. À ce besoin, il est également nécessaire de rappeler que 30 000 forces de sécurité intérieure seront réquisitionnés en moyenne, sur toute la durée de la compétition, jusqu'au 11 août 2024. Ces effectifs de police et de gendarmerie, soutenus par des agents de sécurité privés, seront mobilisés prioritairement sur les sites des jeux, principalement situés à Paris et en Seine-Saint-Denis. Cependant, Mme la députée souligne auprès de M. le ministre que la réquisition d'un si grand nombre de forces de l'ordre aura des conséquences sur les territoires en dehors de l'Île-de-France. En effet, de grandes fêtes populaires dans les villes et villages ne pourront pas disposer de suffisamment d'effectifs de sécurité permettant leur tenue dans de bonnes conditions. Il est ainsi déjà supposé par leurs organisateurs que nombre de ces rassemblements ne pourraient avoir lieu car se tenant sur la même période que les jeux Olympiques. De surcroît, face à la réquisition d'environ 14 % des effectifs de police et de gendarmerie, se pose également la question de la sécurité des concitoyens sur les territoires non-concernés par l'organisation des jeux. S'il a déjà été spécifié qu'il n'y aurait alors aucun CRS des plages durant l'été 2024, il est également nécessaire de se questionner quant aux probables besoins en sécurité qui pourraient se faire ressentir dans certains territoires, qui ne pourraient alors pas être comblés. Mme la députée rappelle ainsi que dans sa circonscription, la cinquième du Var, la population triple pendant l'été et principalement à Saint-Raphaël et à Fréjus, où de nombreux événements culturels et animations nécessitant des renforts de sécurité, ont lieu sur cette période. Pourtant, les CRS, indispensables maillons de sécurité pour les villes touristiques, seront vraisemblablement réquisitionnés loin de ces besoins. Elle l'interroge ainsi quant aux moyens qui vont être accordés aux villes fortement touristiques dans les périodes estivales pour assurer la sécurité des habitants, qui ont pour une grande majorité d'entre eux encore en tête l'attentat de Nice.

Texte de la réponse

La sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques représente un défi inédit faisant, par nature, peser une contrainte forte sur les différents acteurs de la sécurité, et nécessite d'optimiser l'engagement des forces de sécurité intérieure. L'objectif est à la fois d'assurer le déroulement de ce grand événement, à toutes ses étapes, dans les meilleures conditions de sécurité, tout en veillant à prendre en compte les enjeux de sécurité sur le territoire national en dehors même de l'évènement. C'est dans ce contexte qu'est prévue la création de 11 nouvelles unités de forces mobiles dans le cadre de la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI). Le chiffre moyen de 30 000 policiers et gendarmes mobilisés chaque jour en lien avec les Jeux Olympiques ne concerne pas uniquement la sécurisation des sites officiels, ni même des seules villes accueillant des épreuves. Tous les lieux pouvant être liés ou affectés par le principal événement au monde disposeront de moyens renforcés. C'est le sens des plans zéro délinquance que le ministre de l'Intérieur

et des Outre-mer a demandé à tous les préfets de département d'élaborer, afin de mettre en œuvre, dès maintenant et jusqu'à la phase de tenue des Jeux Olympiques, des mesures et actions de lutte contre la délinquance de voie publique sur tout le territoire. En outre, l'aménagement des autres événements se déroulant dans les lieux de compétition ou dans leurs environs est à la fois une garantie figurant dans le dossier de candidature soumis par la France au Comité international olympique (CIO), et une nécessité pour préserver la mobilisation des forces autour des Jeux (forces de sécurité intérieure, mais aussi polices municipales, sapeurs-pompiers, agents de sécurité privée et associations agréées de sécurité civile). Plus globalement, cette approche a été appliquée à l'ensemble du territoire en raison de cette tension capacitaire inédite, et a abouti, après une concertation, notamment avec les acteurs culturels et sportifs, à la circulaire interministérielle du 13 décembre 2022. Celle-ci prévoit la recherche d'un équilibre avec une approche différenciée selon les périodes en se concentrant sur les événements nécessitant des renforts nationaux. Elle marque l'attachement du Gouvernement aux événements estivaux culturels, sportifs et festifs, tout en tenant compte du caractère exceptionnel de l'été 2024. Les préfets sont chargés de la mettre en œuvre en prenant en considération leur appréciation du contexte local et des contraintes globales de sécurité, et d'assurer le dialogue avec les élus, comme cela a pu être engagé avant même la parution de cette circulaire, ainsi que les organisateurs. Dès lors, les événements estivaux pourront en général se tenir, mais parfois dans des conditions de calendrier ou selon des modalités adaptées. S'agissant des renforts estivaux, ils ne pourront être déployés dans les conditions habituelles. Les préfets ont été chargés de rechercher des solutions de sécurisation par l'optimisation des ressources locales, grâce à une politique sans précédent de renforts mutuels entre police et gendarmerie, la mobilisation d'un plus grand nombre de réservistes, une coordination zonale plus développée ou des restrictions de congés pendant cette période. Ces dispositifs permettront d'assurer la meilleure sécurité non seulement dans les départements accueillant des épreuves mais aussi dans l'ensemble du territoire, avec une mobilisation exceptionnelle dans les territoires accueillant visiteurs et touristes.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Lechanteux](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3204

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#), page 5326

Réponse publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 7049